

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 A 20H00**

**Présents :** BLAISE Nicole, BOURDIN Laurence, CORBERAND Alain, DEMOUGIN Alain, DEMOUGIN Hubert, MANGE Alain, GRANDEMANGE Michel, VANCON Thomas, MAUFFREY Gérard

**Absents excusés :** GALMICHE Christian, MAHUT Sabine,

**Secrétaire de séance :** BOURDIN Laurence

**Demande de subvention au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales auprès de l'Etat pour la numérisation des registres d'Etat-Civil de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser la numérisation des registres d'Etat-Civil de la Commune.

Monsieur le Maire expose le devis proposé par la société Historia 19, bis rue de la Voie Gela 70300 FROIDECONCHE pour un montant de 2030.00 H.T soit 2436.00 T.T.C avec le plan de financement suivant :

- Fonds de transformation numérique des collectivités territoriales : 2436.00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser la numérisation des registres d'Etat-Civil de la Commune
- Autorise le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales auprès de l'Etat pour la numérisation des registres d'Etat-Civil de la Commune
- Autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier
- Précise que la commune s'engage à autofinancer le projet au cas où la subvention attribuée serait inférieure au montant sollicité.

**Convention d'assistance avec l'Agence départementale Ingénierie 70 pour la mission « maîtrise d'œuvre »**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie 70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'Ingénierie 70 venus rencontrer le Maire. Il en découle des propositions d'assistance adressée par l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour les opérations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée de La Proiselière RD 139 et aménagement paysagé de la place rue de la Fontaine

La prestation ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence Départementale Ingénierie 70 qui précise, entre autres, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'Ingénierie 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- APPROUVE la mission confiée à l'Agence départementale Ingénierie 70
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Pour 8 Contre 0 Abstention 1

**Demandes de subventions**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des demandes d'aides financières d'associations ou organismes d'intérêt général. Cet exposé entendu après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de verser les aides suivantes :

✓ Etoile du Breuchin	496 €
✓ A.A.P.M.A	40 €
✓ A.D.A.P.E.I	30 €
✓ A.D.M.R	100 €
✓ Anciens Combattants Raddon Breuchotte	60 €
✓ Handball Club Faucogney	50 €
✓ Prévention routière	30 €
✓ Neut Bé Patois	40 €
✓ Musée de la Carte Postale	60 €
✓ Pompiers de Faucogney	80 €
✓ A.C.C.A	30 €
Total	1016 €
- Charge M. le Maire de mandater les sommes ci-dessus aux différentes associations.

La Proiselière et Langle le 16 novembre 2021

Le Maire, MAUFFREY Gérard